

Image not found or type unknown



Droit du vis a vis avec un voisin

Par **juliette peter**, le **04/07/2010** à **14:30**

Bonjour,

J'habite à la campagne. Mon voisin a déposé, hier, un énorme tas de bois de 3 m de haut sur plus de 10 m de large. Je n'ai plus de vue. En a-t-il le droit ? J'en suis malade. Merci de me répondre.